19ème Session du Groupe de Travail de l'EPU
EPU de la Côte d'Ivoire

Intervention par la délégation du Rwanda

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation Ivoirienne conduite par S.E M. Gnema Mamadou Coulibaly, ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés publiques et se félicite de l'intérêt que ce pays frère accorde à l'EPU.

Le Rwanda a pris note des progrès accomplis par la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors de son premier EPU. Nous saluons entre autres :

- la création d'une Commission dialogue, vérité et réconciliation
- la mise en place d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDHCI), conforme aux Principes de Paris,
- L'adoption du document de politique nationale de santé et
- L' 'adoption d'une stratégie nationale du développement durable. A Cet égard, nous saluons vivement le décret n°2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction des sachets plastiques en Côte d'Ivoire. Le Rwanda aussi est un pays sans sachet plastique car nous estimons que la propreté est une formidable ingrédient du développement.

Nous félicitons la Côte d'ivoire pour ses efforts visant à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Pour conclure, le Rwanda recommande à la Côte d'Ivoire de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je vous remercie Monsieur le président